

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 48 Education artistique et psychomotricité 2			
Code	PEIM2B48PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Braine-le-Comte</u> Nathalie ANDRE (nathalie.andre@helha.be) Michel VAN TRIMPONT (michel.van.trimpont@helha.be) Lilian BREYNE (lilian.breyne@helha.be)</p> <p><u>HELHa Campus Mons</u> Fabian BOSMAN (fabian.bosman@helha.be) Xavier CARLIEZ (carliezx@helha.be) Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be)</p> <p><u>HELHa Gosselies</u> Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be) Tom CALLENS (tom.callens@helha.be) David PRINCE (david.prince@helha.be)</p> <p><u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Stéphanie FAVART (stephanie.favart@helha.be) Sophie COUTIER (sophie.coutier@helha.be) Marie GOBERT (marie.gobert@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
- 5.1 Entretien d'une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde
 - 5.2 S'appropriation des contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - 5.3 Mise en œuvre de dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
- Compétence 7 **Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté**
- 7.4 Pomouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'exprimer à travers des contenus spécifiques dans une situation pratique ainsi que d'identifier et d'utiliser des concepts spécifiques aux différents contenus.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM2B48PPA	Éducation corporelle et psychomotricité	15 h / 1 C
PEIM2B48PPB	Éducation musicale	30 h / 2 C
PEIM2B48PPC	Éducation plastique	30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM2B48PPA	Éducation corporelle et psychomotricité	10
PEIM2B48PPB	Éducation musicale	20
PEIM2B48PPC	Éducation plastique	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

5. Cohérence pédagogique

La cohérence pédagogique du rassemblement de ces AA est fondée sur le fait que celles-ci sont toutes les trois associées au domaine de l'expression artistique, qu'elle soit corporelle, musicale ou plastique

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
 Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Éducation corporelle et psychomotricité			
Code	6_PEIM2B48PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nathalie ANDRE (nathalie.andre@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'étudiant sera amené à étoffer son bagage théorique et pratique entamé au bac1, à développer sa compréhension et sa maîtrise des concepts psychomoteurs afin d'affiner sa perception de "La place du corps dans les apprentissages".

Pour cela diverses techniques seront abordées afin de pouvoir les expérimenter en vue d'une utilisation ultérieure dans la vie professionnelle.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation. Créer des conditions d'apprentissage pour que chaque élève s'engage dans des tâches et des projets signifiants. Repérer les forces et les difficultés de l'élève pour adapter l'enseignement et favoriser la progression des apprentissages. Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Activités adaptées, favorisant la dynamique de groupe, la cohésion sociale ainsi que l'entrée dans les apprentissages en créant une ambiance de travail propice aux apprentissages.

- Relaxation/méditation
- Brain Gym
- Jeux / PAPS
- ...

Démarches d'apprentissage

Vécu corporel d'activités physiques et théorisation didactique et méthodologique.

Apports des concepts psychomoteurs en vue de leur utilisation

Recherches et observations en situation de stage

Dispositifs d'aide à la réussite

Démarche de questions/réponses réalisée régulièrement au cours.

Sources et références

La psychomotricité au service de l'enfant, l'adolescent et de l'adulte. B Delière et L. Staes, Outils pour enseigner, éd. De Boeck 6ième édition.

Favoriser le développement de l'enfant, J-C Juhel, Les presses de l'université de Laval, 1997

Le guide de l'enseignant, coédition AEEPS-édition Revues EP.S

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Cours sous forme de modules, doc et powerpoint déposés sur ConnectEd en fonction de l'avancée du cours.

Recherches personnelles et notes de cours complètent le bagage nécessaire.

Ressources : doc divers mis à disposition sur ConnectEd

4. Modalités d'évaluation

Principe

Au vu de la formation pratique et réflexive de ce cours, la présence au cours jouera un rôle dans la pondération finale.

Examen écrit et portfolio serviront à l'évaluation formelle.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc + Trv	50				
Période d'évaluation	Exe	50			Trv + Exe	100

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan des acquis d'apprentissage où les résultats des AA fonctionnent comme indicateurs de l'acquisition des acquis d'apprentissage.

Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

Lorsque au moins une des AA à une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan des acquis d'apprentissage. Si à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, seule une minorité des acquis d'apprentissage visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été validée, il peut attribuer la note de 9/20 ;
- Pour au moins une AA, un nombre, jugé trop important par le jury, des acquis d'apprentissages visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été validé, il peut attribuer la note de 7/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
 Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Éducation musicale			
Code	6_PEIM2B48PPB	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Michel VAN TRIMPONT (michel.van.trimpont@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à redonner confiance à l'étudiant(e) et à lui fournir un maximum de contenus pour pouvoir assurer des activités dans tous les domaines de la musique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant(e) sera capable de :

- Présenter quelques chansons choisies dans le répertoire (présentation « méthodologique » et « vocale »)
- Donner une activité auditive et rythmique à des enfants de différents cycles

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Audition : classique, film, W.Disney, musiques du monde
 Rythme : théorie et jeux (expression verbale, canon, créativité)
 Chants : chansons pour enfants, comédies musicales et variétés

Démarches d'apprentissage

Cours magistral, emploi des nouvelles technologies, approche interactive, autres

Dispositifs d'aide à la réussite

Chant et rythme : approche individuelle durant l'année
 Activités d'audition : exemples dans le syllabus jaune

Sources et références

- « Osez la musique » V.Van Sull
- « Alain Strument » V.Van Sull « Chemin des Comptines » O.Kolp
- « Chansons » (Dès, Merveille, Rémi...)
- « Musica Viva » J.Wuytack
- « Chemin des Comptines » O.Kolp

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation continue au cours du quadrimestre et épreuve certificative orale en juin

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	30				
Période d'évaluation			Exo	70	Exo	100

Evc = Évaluation continue, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan des acquis d'apprentissage où les résultats des AA fonctionnent comme indicateurs de l'acquisition des acquis d'apprentissage.

Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

Lorsque au moins une des AA à une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan des acquis d'apprentissage. Si à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, seule une minorité des acquis d'apprentissage visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été validée, il peut attribuer la note de 9/20 ;
- Pour au moins une AA, un nombre, jugé trop important par le jury, des acquis d'apprentissages visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été validé, il peut attribuer la note de 7/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
 Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Éducation plastique			
Code	6_PEIM2B48PPC	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Lilian BREYNE (lilian.breyne@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours d'éducation plastique vise, dans un premier temps, à amener l'étudiant à parfaire ses connaissances artistiques et à développer au mieux ses aptitudes manuelles à travers des travaux d'expérimentation et d'autres certificatifs.

Ensuite, il a pour but de préparer l'étudiant à une maîtrise progressive des notions nécessaires à la conception et à la réalisation des leçons d'activités plastiques à l'école primaire en appliquant les notions vues en classe et en l'adaptant aux référentiels.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Les compétences visées sont :

5. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement.

- 5.1. Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde.
- 5.2. S'appropriier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques (ici : les arts plastiques)
- 5.3. Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées (les arts plastiques)

7. Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté

- 7.4. Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.

Au terme de l'unité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de :

- s'exprimer à travers des contenus spécifiques dans une situation pratique.
- Identifier des concepts spécifiques aux différents contenus.
- Utiliser des concepts spécifiques aux différents contenus.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Le SMOG (Support, médium, Outil, Geste) dans les différentes techniques d'expression visuelle.

- Sensibilisation et structuration des arts sur base d'un atelier de photolangage présentant des oeuvres anciennes et contemporaines.
- Le geste graphique et l'écriture cursive sur papier et au tableau, l'écriture avec contrainte, le lettrage.
- De la 2D à la 3D : Le bas-relief et les motifs décoratifs. Création d'Azulejos à partir de techniques de modelage. Notions de symétrie, de rythme et d'harmonie.
- La 3D, ses implications physiques et techniques.
- Composition et cadrage.

Démarches d'apprentissage

- L'encadrement à la conception et à la préparation de leçons d'activités plastiques.
- L'expérimentation par la réalisation d'activités plastiques.
- Apprentissage de l'écriture calligraphiée (évaluation formative).

Dispositifs d'aide à la réussite

Des séances de questions - réponses sont organisées à plusieurs reprises.

Les évaluations sont établies sous forme de grilles de corrections commentées.

Délai de dépôt largement abordable.

Sources documentaires diversifiées.

Sources et références

Recherches actives en bibliothèque souhaitées : Revues et autres ouvrages répertoriant des activités d'expression plastique.

Livres d'inspiration, à vocation documentaire apportés occasionnellement.

Photocopies à insérer dans une farde de traces contenant également les travaux d'expérimentation et les travaux certificatifs.

Sites internet (Pinterest, ...)

Réalisations d'enfants, d'étudiants de l'école Normale et réalisations personnelles.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

ConnectED :

- diverses consignes et des compléments d'informations, organisées en séquence sont disponibles sur la plateforme.
- Des sources documentaires sur des informations techniques.
- Des visuels d'inspiration.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Production journalière : Travaux certificatifs (25% au Q1 + 25 % au Q2), ceci sous forme d'une évaluation continue.

Attention : chaque travail commencé en classe doit-être réalisé par tous, même les absents. Un délai suffisant est prévu pour la remise de la farde de traces. Les travaux certificatifs doivent être photographiés et remis dans les espaces de dépôt prévus pour chaque séquence. Un travail non remis entrainera automatiquement un PP à l'Activité d'apprentissage. La farde est à remettre en mains propres à la fin de la dernière séance de chaque quadrimestre. Je me réserve le droit d'accepter (en cas de force majeure) ou de refuser des travaux après cette date.

Un travail comptant pour 25% de la note totale de l'année et mettant en évidence les acquis des séances journalières est demandé en fin de premier quadrimestre et sera à remettre le premier jour de la session d'examen. Comme pour le travail journalier, la non remise entrainera un PP à l'act.ap.

Période d'évaluation : Un examen mixte comprenant une production accompagnée d'une réflexion méthodologique et d'une défense orale (25%) est organisée en fin de second quadrimestre.

Les mêmes consignes sont appliquées pour le 3e quadrimestre. Si l'étudiant est en échec pour l'une des 4 notes de l'année (2X TJ, 1X travail écrit, 1X travail écrit et défense orale), il pourra ne représenter que le travail concerné par l'échec.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	25	Trv	25	Trv	75
Période d'évaluation	Trv	25	Exm	25	Exm	25

Trv = Travaux, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan des acquis d'apprentissage où les résultats des AA fonctionnent comme indicateurs de l'acquisition des acquis d'apprentissage.

Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

Lorsque au moins une des AA à une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan des acquis d'apprentissage. Si à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, seule une minorité des acquis d'apprentissage visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été validée, il peut attribuer la note de 9/20 ;
- Pour au moins une AA, un nombre, jugé trop important par le jury, des acquis d'apprentissages visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été validé, il peut attribuer la note de 7/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).